

DELIBERATION
N° CR 86 - 15

du 1er juillet 1986

Concernant le programme prévisionnel des investissements

Le Conseil Régional,

- Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, et notamment son article 13,
- Vu le décret n° 85-348 du 20 mars 1985 relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement, et notamment son article 2-2,
- Vu le rapport n° 134-85 présenté par M. le Président du Conseil Régional d'Ile de France relatif au Schéma Prévisionnel des formations de la Région d'Ile-de-France,
- Vu sa délibération n° 85-44 du 11 décembre 1985 par laquelle il a adopté le Schéma Prévisionnel des formations objet du rapport précité,
- Vu le rapport n° 45-86 présenté par M. le Président du Conseil Régional,
- Vu l'avis émis par la Commission des lycées et la Commission des Finances

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : adopte le programme prévisionnel des investissements objet du présent rapport.

Vu et transmis à M. le Commissaire de
la République de la Région en application
de l'article 4 de la loi du 22 juillet 1982, le

Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France

PROJET DE PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS

1987 - 1988

établi pour deux ans, révisable annuellement

* * *

Programme des opérations
(tranche devant assurer une fonctionnalité pédagogique)

1- LISTE DES CONSTRUCTIONS, RECONSTRUCTIONS, EXTENSIONS

A - En ville nouvelle

- 1- Lycée de Savigny le Temple (77)
Ville nouvelle de Melun Sénart

- Programme

1 000 élèves, enseignement polyvalent
internat : 72 places
demi-pension : 243 places

- 1ère tranche

500 places, enseignement technologique et classique

- 2- Lycée polyvalent de Montigny le Bretonneux (78)
Ville nouvelle de St Quentin en Yvelines
(suite d'opération)

- Programme

1 208 élèves, enseignement polyvalent
demi-pension : 380 places

- 2ème tranche

516 élèves enseignement technique industriel long
demi-pension : suite

- Rappel 1ère tranche lancée en 1986

500 élèves classique/moderne
demi-pension : partie.

.../

- (9) 6- Lycée interdépartemental de la Vallée de Chevreuse (78-91)
- Pré-programme
1 000 élèves, enseignement polyvalent

 - 1ère tranche (Pré-programme)
500 élèves, classique/moderne
- (12) 7- Lycée polyvalent de Conflans Ste Honorine, adaptation d'un ancien collège
- Pré-programme
900 élèves, enseignement polyvalent

 - 1ère tranche (Pré-programme)
500 élèves enseignement classique/moderne
- b) Reconstructions
- (2) 1- Lycée technique de Puteaux (92)
capacités supplémentaires à terme : 40 élèves
- Programme
568 élèves
demi-pension : 156 places
- (3) 2- Lycée professionnel de Bruyère le Châtel (91)
capacités supplémentaires : 287 élèves
- Programme
786 élèves, enseignement technique industriel
110 élèves, enseignement spécial (Pré-programme)
demi-pension L.P. : 262 places
- (5) 3- Lycée technique d'Alembert et EREA Jean Jaurès (Paris 19e)
capacités supplémentaires à terme : 100 élèves (lycée)
- Programme
625 élèves, enseignement technique industriel
175 élèves, enseignement spécial (Pré-programme)
demi-pension Lycée : 150 places

- (10) 4- Lycée technique Dorian (Paris 11e)
capacités supplémentaires à terme : 100 élèves
- Programme
850 élèves, enseignement technique industriel
demi-pension : 197 places
- (11) 5- Lycée technique Diderot (Paris 19e)
capacités supplémentaires à terme : 79 élèves
- Programme
910 élèves enseignement technique industriel
demi-pension : 230 places
- (13) 6- Lycée professionnel de Vaux le Pesnil (77)
capacités supplémentaires à terme : 100 élèves
- Pré-programme
500 places enseignement technique industriel et tertiaire

ADDITIF à la DELIBERATION

N° CR 86-15

du 1er juillet 1986

relative au programme prévisionnel des investissements

Le programme des opérations du programme prévisionnel des investissements 1987-1988 est à compléter :

Après 1) liste des constructions, reconstructions, extensions

...

Ajouter 2) liste des grosses rénovations :

Classement prioritaire

a) Lycées et lycées professionnels

- 1- lycée Technique François Mansart de St Maur (94)
- 2- Lycée Professionnel Pavillon S/Bois (93)
- 3- Lycée Polyvalent Sophie Germain (Paris 4e)
- 4- Lycée Technique Raspail (Paris 14e)
- 5- Lycée Professionnel de Juvisy S/Orge (91)
- 6- Lycée Classique/Moderne Hoche de Versailles (78)
- 7- Lycée Classique de Thorigny (77)
- 8- Lycée Classique/Moderne La Bruyère de Versailles (78)
- 9- Lycée Louis le Grand (Paris 5e)

b) Cités scolaires, suivant convention avec les départements ayant fait appel de responsabilité

- 1- Lycée V. Duruy (Paris 7e)
- 2- Lycée Polyvalent Claude Bernard (Paris 16e)
- 3- Lycée Michelet, Vanves (92)

ADDITIF à la DELIBERATION

N° CR 86-15

du 1er juillet 1986

relative au programme prévisionnel des investissements

Le programme des opérations du programme prévisionnel des investissements 1987-1988 est à compléter :

Après 1) liste des constructions, reconstructions, extensions

...

Ajouter 2) liste des grosses rénovations :

Classement prioritaire

a) Lycées et lycées professionnels

- 1 - 1- lycée Technique François Mansart de St Maur (94)
- 2 - 2- Lycée Professionnel Pavillon S/Bois (93)
- 3 - 3- Lycée Polyvalent Sophie Germain (Paris 4e)
- 4 - 4- Lycée Technique Raspail (Paris 14e)
- 5 - 5- Lycée Professionnel de Juvisy S/Orge (91)
- 8 - 6- Lycée Classique/Moderne Hoche de Versailles (78)
- 10 - 7- Lycée Professionnel de Thoiry (77)
- 11 - 8- Lycée Classique/Moderne La Bruyère de Versailles (78)
- 12 - 9- Lycée Louis le Grand (Paris 5e)

b) Cités scolaires, suivant convention avec les départements ayant fait appel de responsabilité

- 6 - 1- Lycée V. Duruy (Paris 7e)
- 7 - 2- Lycée Polyvalent Claude Bernard (Paris 16e)
- 9 - 3- Lycée Michelet, Vanves (92)